

De : Dirk De Block - Conseiller [mailto:dirkdeblock.conseiller@ptb.be]

Envoyé : jeudi 18 janvier 2018 23:18

Objet : Interpellation concernant les propos racistes et violents d'un inspecteur de police

Veillez agender l'interpellation suivante:

Nous avons pu lire dans la presse les paroles racistes d'un inspecteur de police responsable de la sécurité des transports publics dans les communes de Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean et Ganshoren. Ces dernières années, il aurait posté plusieurs messages violents et islamophobes sur Facebook. Il est ainsi question d'un collage inspiré d'une publicité Décathlon où, sous la mention "Spéciale migration", figurent des douilles de balles.

L'inspecteur en question serait donc aussi actif et responsable sur le territoire de la commune. Qu'avez-vous fait, comment vous avez réagi en tant que Bourgmestre, responsable politique et finale de la police?

Est-ce que vous étiez au courant des plaintes? Est-ce qu'en tant que Bourgmestre vous avez le droit de suspendre, ou de demander la suspension d'un policier? Si oui, pourquoi vous avez jugé que cela n'était pas nécessaire?

Le porte-parole de la police de Bruxelles-Ouest a rappelé que la zone ne tolérait aucune forme de discrimination et de racisme. "Ce genre de comportements ou de propos sont désapprouvés et condamnés, et la zone de police prend les mesures nécessaires quand de tels cas se présentent."

Est-ce que vous ne trouvez pas qu'en tant que Bourgmestre, vous devez prendre position, et donner un signal clair envers votre population et envers votre corps? Pourquoi vous n'avez pas donné le poids nécessaire à ce message en le portant vous-même?

En tant que responsable politique de la police, trouvez-vous que ce genre de propos est acceptable? Est-ce que vous trouvez qu'un inspecteur qui tient ce genre de propos raciste et violent, doit être sanctionné?

Est-ce que vous faites confiance qu'un inspecteur qui tient des propos racistes et violents traite les gens d'une façon juste et égale?



20, rue du Comte de Flandre  
20, Graaf van Vlaanderenstraat  
Bruxelles - 1080 - Brussel  
Tél: 02/412.37.51  
E-mail :  
molenbeek@molenbeek.irisnet.be  
[www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)  
Service/Dienst : SECRETARIAT  
Réf/Ref : 8681  
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Dirk DE BLOCK  
Conseiller communal  
Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek, le 15 février 2018.

**Objet: votre interpellation déposée en séance du conseil communal du 24/01/2018 et transformée à votre demande en question écrite, concernant les propos d'un inspecteur de police.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponses à vos questions concernant les propos d'un inspecteur de police.

En aucun cas, nous ne pouvons évidemment tolérer qu'un policier tienne des propos racistes ou discriminatoires. De tels individus n'ont rien à faire dans un corps de police. Concernant le cas que vous évoquez, le 28/06/2017, nous avons reçu un courrier d'un inspecteur de la police fédérale qui s'insurge des propos tenus par un policier de la Zone de police de Bruxelles-Ouest sur son profil Facebook, qui selon lui, sont des propos flagrants de racisme et choquants à l'encontre des citoyens de confession musulmane. Il s'agit de la seule plainte reçue pour ce cas précis par la Zone de police. J'ai immédiatement transmis ce courrier au Chef de corps

Immédiatement, une enquête fut diligentée par le service des enquêtes individuelles de la Zone de police et un procès-verbal a été rédigé à charge de ce policier pour des faits " d'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe ou d'une communauté (racisme et xénophobie)". Sur son compte Facebook, les enquêteurs y trouvent des publications (photos) ainsi que divers commentaires. Lors de son audition par le service des enquêtes individuelles, il déclare que son compte Facebook a été hacké et qu'il n'a rien à voir avec les commentaires et les photos trouvées sur son compte.

Le procès- verbal a été clôturé et transmis au Procureur du Roi à Bruxelles en date du 05/09/2017. Le Procureur du Roi a renvoyé le dossier en date du 05/10/2017, avec un classement sans suite. Suite à ce classement sans suite, en date du 27/10/2017, le Chef de corps a décidé d'ouvrir une enquête préalable à charge de ce policier. Cette première enquête a été clôturée et soumise au Chef de Corps ce 09/01/2018.

Suite à la parution d'articles de presse fin décembre 2017 mettant en cause ce même policier, la direction de la Zone de police Bruxelles-Ouest a ouvert un nouveau dossier administratif, et une nouvelle enquête préalable a démarré le 03/01/2017. Le service des enquêtes individuelles est chargé de vérifier s'il s'agit des mêmes faits que ceux qui ont fait l'objet du dossier dont question *supra* ou s'il s'agit de faits nouveaux. Dans la seconde hypothèse, un nouveau procès-verbal initial sera rédigé et envoyé au Procureur du Roi de Bruxelles.

Le dossier suit son cours et, vu les faits reprochés, nous sommes très attentifs à son évolution et nous aurions souhaité un aboutissement beaucoup plus rapide. Nous interrogerons d'ailleurs à ce sujet le Chef de corps qui doit statuer sur ce dossier, lors du prochain Collège de police.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE.



La Bourgmestre,

Françoise SCHEPMANS.

